

# Clea éducation aux images/ Appel à candidature

Dans le cadre d'un CLEA (contrat local d'éducation artistique) consacré aux images (photographies, cinéma) sur le thème du portrait, de la représentation de soi et de l'identité, la Drac Ile-de-France et le Département de l'Essonne lancent conjointement un **appel à candidature** :

- en direction d'artiste ou collectif dont la démarche atteste d'une pratique confirmée liée à la photographie et/ou à l'audiovisuel.
- en vue d'une résidence-mission auprès de jeunes (12-25 ans) du Département de l'Essonne.

## **Le cadre**

### **Un CLEA images : photographies, images animées, œuvres contemporaines**

Le Département de l'Essonne dispose de nombreuses ressources sur l'image fixe ou animée (Cineam, Cinessonne : associations partenaires du Conseil général) ainsi que d'un patrimoine conséquent constitué des collections du musée français de la Photographie (MFP), du FDAC (Fonds départemental d'art contemporain) ou de la Maison-atelier Foujita. Il souhaite pouvoir s'appuyer sur ces fonds pour engager une réflexion partagée sur ce que disent ces images de nous-mêmes. La thématique de l'identité et de la représentation de soi a été retenue car elle parle à tous et interpelle tous les milieux et toutes les classes d'âge. Le portrait est aussi une thématique qui domine la photographie depuis sa création. Il constitue un fil rouge, notamment dans les collections du MFP. Il permet d'interpeller directement l'expérience de chacun et de se situer individuellement et dans le groupe.

### **La résidence-mission**

Elle ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique et culturelle donnant d'une part, à voir et à comprendre à la fois la recherche artistique qui l'anime et les processus de création qu'il met en œuvre dans son travail (réflexion, expérimentation, réalisation), confrontant d'autre part son œuvre à celle d'autres artistes présents au sein des collections du Conseil général de l'Essonne et de ses partenaires.

L'artiste retenu(e) peut également montrer son travail personnel en cours et ses créations dans les structures culturelles du territoire comme dans des lieux non dédiés à la culture (hall de mairies, foyers, structures sociales...). Ce volet de l'action pourra faire l'objet d'un soutien par d'autres dispositifs de subventions (Aide au projet culturel des territoires,...).

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois (qui ne sont pas nécessairement consécutifs). Elle se déroule en deux temps :

- une première phase (durée un mois) : rencontre avec les acteurs du projet et du territoire : éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture, etc), découverte des ressources culturelles et des collections des structures participantes afin d'élaborer le projet et d'en arrêter le calendrier.
- une seconde phase (durée 3 mois) au cours de laquelle se construisent, entre l'artiste-résident(e) et les divers professionnels déjà cités, toutes sortes d'actions à mener en direction des publics jeunes et de leurs familles.

### **Publics pressentis**

Le CLEA s'adressera aux jeunes de 12 à 25 ans et aux professionnels qui les accompagnent hors temps scolaire. Ce dispositif ayant une dimension expérimentale, le Conseil général souhaite saisir cette opportunité pour explorer les modalités d'une présence culturelle et artistique au-delà du cercle habituel de publics captifs tels que les scolaires. Il s'appuiera, pour ce faire, sur les réseaux de professionnels qui maillent le territoire, à la fois au sein des équipements du Conseil général (PMI - Protection maternelle et infantile ; MDS - Maison des solidarités ; classes relais...) mais aussi auprès de ses partenaires : MJC (Maison des jeunes et de la culture), services jeunesse, le réseau Politique de la ville, les Missions locales.

Un appel à candidature auprès de ces structures permettra d'identifier les besoins, les attentes et les envies. Le projet ne s'élaborera qu'à partir du volontariat et de l'investissement de celles qui répondront favorablement à cette proposition. Le CLEA ne s'appuie donc pas, dans un premier temps, sur un découpage géographique, mais privilégie davantage un territoire de publics : les 12-25 ans. L'articulation du CLEA devra être affinée en fonction des réponses à l'appel à candidature qui dessineront probablement une cartographie que nous ne connaissons pas à ce jour.

### **Le thème : Le portrait individuel ou de groupe**

Le portrait, la représentation de la figure humaine, est le sujet d'une écrasante majorité des images produites et regardées. La légende lui attribue même l'origine de la naissance de la peinture.

Autoportraits au smartphone, galeries de clichés du nouveau-né partagées en ligne, mises en scène de soi sur les réseaux sociaux,... les photos numériques du XXI<sup>e</sup> siècle, par milliards, confirment cette prédominance jusqu'à l'excès.

La thématique du portrait paraît pertinente à plusieurs titres dans le cadre d'un CLEA consacré à l'image :

- Très présente dans des pratiques quasi-quotidiennes, elle « parle » de manière évidente, notamment aux publics adolescents.
- Elle ne concerne pas seulement les usages des images dans le cercle privé mais aussi ceux de la presse, de la publicité, des artistes, etc.
- Elle est un terrain très pertinent pour traiter des problématiques majeures d'une « éducation aux images » : histoire d'une « culture visuelle », rapport au réel (portrait « objectif », portrait valorisant, portrait psychologique...), représenté et représentation (type social et individu, identité...), normes et conventions de représentation (groupe, corps, visage...), etc.
- Elle ne se limite pas aux images photographiques, mais permet au contraire d'envisager des « ponts » avec la peinture, les Arts visuels en général, l'image animée (y compris du point de vue des pratiques amateur), la littérature.
- Elle permet de combiner création originale et travaux sur des collections patrimoniales (musée français de la Photographie, Cinéam, FDAC91) et cinématographiques (Cinessonne).

#### **Les enjeux et objectifs :**

- Contribuer au développement artistique et culturel du territoire essonnien.
- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une familiarisation avec une démarche artistique forte.
- Contribuer à développer un esprit critique des jeunes par le biais de la confrontation avec différents types d'œuvres, de rencontres et d'échanges.
- Sensibiliser à l'art et à la culture l'entourage de ces jeunes.
- Faciliter l'accès aux œuvres et aux ressources culturelles essonniennes :

Il sera donc demandé à l'artiste d'élaborer une proposition à partir de la thématique retenue après avoir rencontré les acteurs candidats. Le projet artistique devra s'appuyer également sur les collections d'images du Département, considérées à minima comme une ressource, pour aborder la diversité des images comme référence, repère ou source de questionnement.

- Favoriser le dialogue intergénérationnel et intégrer les patrimoines de chacun :

La proposition devra pouvoir être déclinée selon les publics (enfants, adolescents ou adultes), et favoriser les liens intergénérationnels, susciter la confrontation de modèles, le dialogue et l'échange sur les représentations. Les enjeux liés aux codes sociaux et aux stéréotypes dans les représentations individuelles ou collectives sont au cœur du dispositif.

La prise en compte des photographies ou vidéos privées apportées par les participants pourrait également constituer une des dimensions du dispositif.

- Développer des processus créatifs par la pratique de l'image : expérimenter concrètement la prise d'images et/ou la transformation des images (recadrage, agrandissement, collage...) par différents processus de réappropriation ou de détournement.
- Appuyer le processus créatif sur un questionnement : la place de l'image dans notre société.

### **Le calendrier :**

La période de résidence s'étalera de septembre 2015 à mars 2016 (périodes de présence à définir en fonction des disponibilités de l'artiste et des structures).

### **Les moyens alloués à l'artiste :**

L'artiste retenu(e) bénéficiera d'une allocation de résidence de 12 000€ (allocation calculée sur la base de 3 000€ toutes charges comprises par mois, le CG n'est pas en mesure de salarier des artistes). L'artiste est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire essonnien durant sa résidence mission. En raison de l'étendue du territoire essonnien, l'artiste doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge. En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que ses repas sont à sa charge.

Les dépenses et moyens relatifs au coût et à la présentation de son œuvre déjà accomplie et disponible, ainsi que des restitutions des travaux sont pris en charge par le Département sur la base d'un budget préalablement établi d'un commun accord.

C'est la Direction de la culture du Conseil général de l'Essonne qui est opératrice de la résidence-mission. A ce titre :

- Elle accompagne l'artiste dans la découverte du territoire et des structures partenaires du CLEA.
- Elle facilite les rencontres avec les professionnels.
- Elle veille aux bonnes conditions de son travail.
- Elle aide à la réalisation technique des présentations d'oeuvres.
- Elle assure la gestion administrative de la résidence.

### **Procédure à suivre pour la candidature**

Quelques rappels ou précisions:

- Peut faire acte de candidature tout-e artiste ou collectif d'artistes pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle, français ou étranger« résidant en France ».
- L'artiste candidat-e doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la

résidence-mission. Une attention particulière sera portée aux travaux mêlant images fixes et images animées (mash-up ; cinéma d'animation...)

- L'artiste candidat-e doit maîtriser l'usage oral de la langue française.
- L'artiste candidat-e doit être détenteur-riche du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.
  
- Les éléments à fournir sont:
  - une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux,
  - une lettre de motivation,
  - un curriculum vitae (de chacun des membres dans le cas d'un collectif),
  - un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat-e),
  - une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence,
  - Un calendrier de disponibilité,
  - Un budget prévisionnel de la résidence-mission.

L'ensemble du dossier (sous format pdf) est à adresser **avant le 17 avril 2015** par envoi électronique à l'adresse suivante: [mjsaurigny@cg91.fr](mailto:mjsaurigny@cg91.fr)

NOTA : En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur projet **le 22 mai 2015** aux membres du Jury

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil général de l'Essonne  
Direction de la Culture  
Madame Marie-Josée Saurigny  
Boulevard de France  
91012 EVRY Cedex

Pour tout renseignement, merci de contacter  
Marie-Josée Saurigny, assistante de gestion, [mjsaurigny@cg91.fr](mailto:mjsaurigny@cg91.fr)  
01.60.91.93.68